Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **vingt-sixième jour du mois de juin 2024** à 14 h 45, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bissaillon Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet Siège n° 6 monsieur Sylvain Hamel

Était absent :

Siège no 4 monsieur Sébastien Yelle Siège n° 5 madame Sonia Tarditi

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit maire, monsieur Denis Thomas, informe le Conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présente, madame Magali Filocco, directrice générale et greffièretrésorière, à titre de secrétaire.

2 personnes sont présentes.

1.1 Résolution 2024-06-179 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, appuyée de Sylvain Hamel, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 26 juin 2024 à 14 h 45.

≈ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ∝

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2024-06-180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 JUIN 2024

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisaillon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ∝

ORDRE DU JOUR

3. TRÉSORERIE

3.1 Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ૹૹૹૹ

3. TRÉSORERIE

3.1 Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe

Il est proposé le dépôt du rapport financier du secrétaire-trésorier et du rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'Article 176.1 du Code municipal, pour l'exercice financier 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

5.1 Résolution 2024-06-181 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyé de Gabrielle Ménard-Audet, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 14 h 05.

∞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ∝

Denis Thomas	Magali Filocco
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière
Je,	, Denis Thomas, maire de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, attes	te que la signature du présent procès-verbal
équivaut à la signature par moi de	e toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal	•
	ଉଉଉଉ